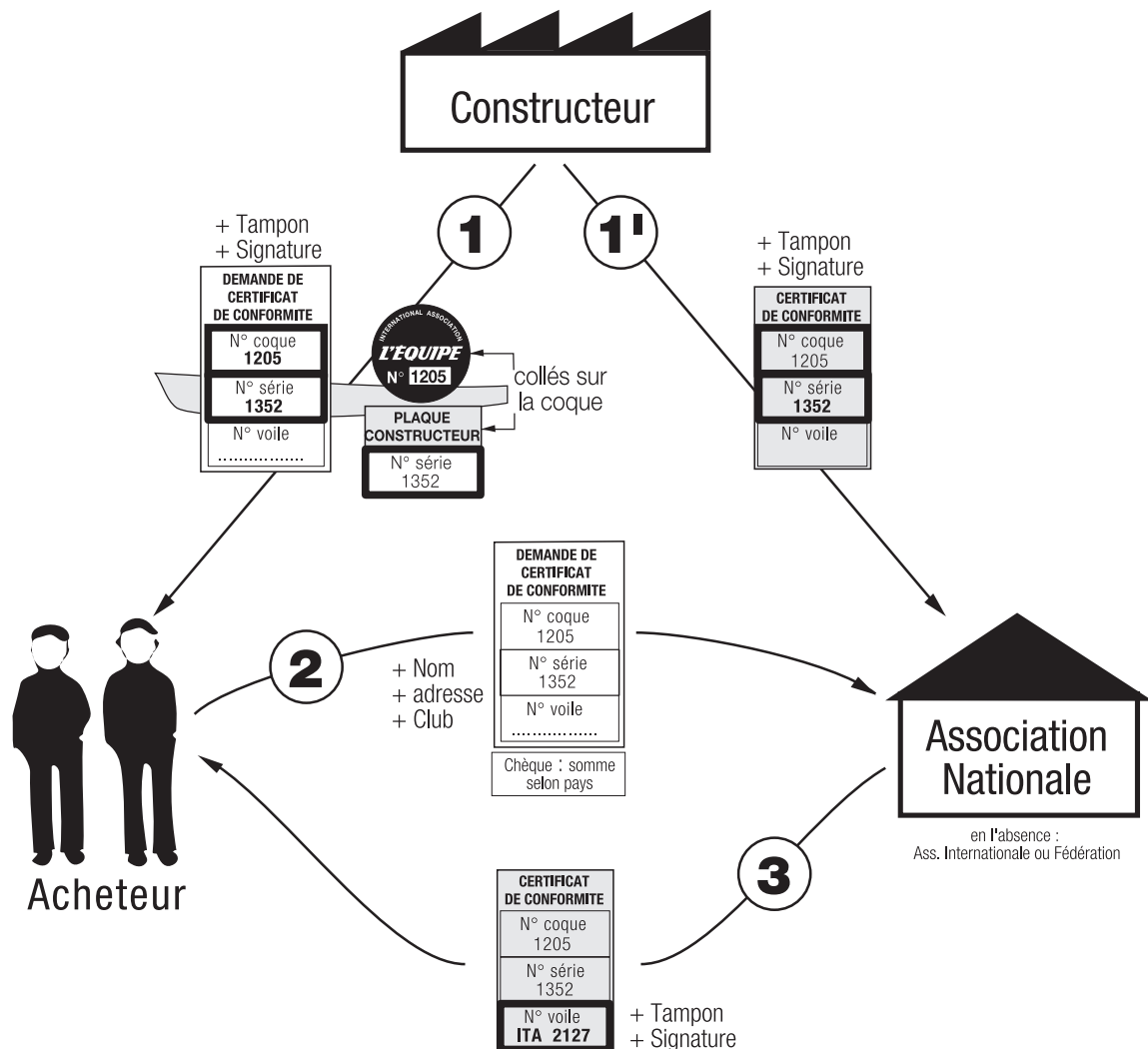


RÈGLES DE CLASSE

Immatriculation d'un bateau neuf



Vérifiez que le vendeur vous a remis

- La plaque constructeur collée sur le bateau à l'arrière du cockpit.
- Le sticker rouge de L'Équipe International Association, collé sur le bateau à l'arrière du cockpit.
- La vignette voile collée sur chaque voile sous le renfort du point d'amure.
- Le bulletin de demande d'adhésion à l'Association Nationale de votre pays.
- La demande de Certificat de Conformité du bateau.

Demandez votre n° de voile & le Certificat de Conformité

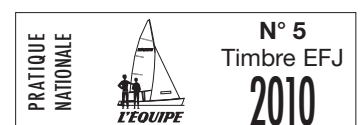
- En envoyant la demande de Certificat de Conformité et un chèque de 25 € à votre Association Nationale et à son ordre. Le Certificat de Conformité vous sera envoyé, validé par l'association, avec votre numéro de voile.

Contact: le responsable des immatriculations de votre Association Nationale. Voir l'organigramme.

Adhérez à votre Association Nationale et recevez le Guide annuel

- Comme membre sympathisant en envoyant la demande d'adhésion à votre Association Nationale.
- Comme coureur en achetant votre timbre annuel à coller sur la licence fédérale.

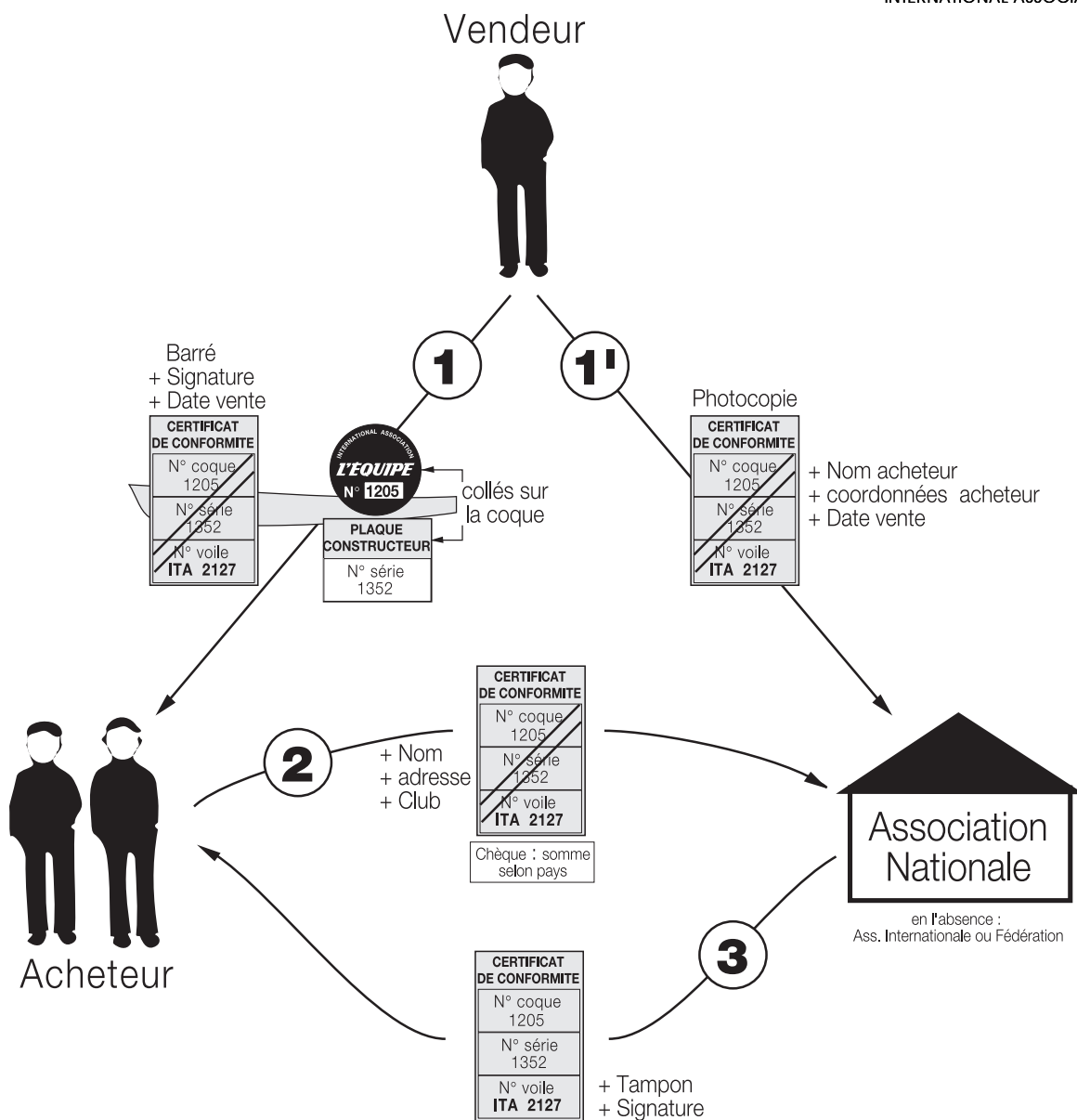
Contact: votre Délégué de Ligue



TIMBRE COUREUR
À coller sur la licence.
La forme du timbre peut varier selon le pays.

RÈGLES DE CLASSE

Immatriculation d'un bateau d'occasion



Vérifiez que l'ancien propriétaire vous a remis

- Le Certificat de Conformité du bateau, barré, signé de sa main, avec la date de vente.
- La plaque constructeur collée sur le bateau à l'arrière du cockpit.
- Le sticker rouge de L'Équipe International Association, collé sur le bateau à l'arrière du cockpit.
- La vignette voile collée sur chaque voile sous le renfort du point d'amure.

Renouvelez le Certificat de Conformité

- En envoyant l'ancien avec vos coordonnées et un chèque de 15 € à votre Association Nationale et à son ordre.

Un nouveau Certificat de Conformité vous sera envoyé, validé par l'Association.

Contact: le responsable des immatriculations de votre Association Nationale.
Voir l'organigramme.

Adhères à votre Association Nationale et recevez le Guide annuel

- Comme membre sympathisant en envoyant la demande d'adhésion à votre Association Nationale.
- Comme coureur en achetant votre timbre à coller sur la licence.

Contact: votre Délégué de Ligue



TIMBRE COUREUR

À coller sur la licence.
La forme du timbre peut varier selon le pays.

RÈGLES DE CLASSE

Immatriculation



■ LE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – N° DE VOILE

Le **Certificat de Conformité** est délivré par votre Association Nationale. C'est l'équivalent de la carte grise.

- Il garantit que le bateau a été fabriqué selon les « Spécifications de Fabrication » définies par l'architecte et la « Jauge » de la Classe.
- Il permet d'identifier le bateau par :
 - le nom du constructeur ;
 - le numéro de série du bateau inscrit sur la plaque du constructeur ;
 - le numéro de coque figurant à la fois sur le Certificat de Conformité (Hull number) et sur le « sticker » rouge de L'Équipe International Association collé sur la coque par le constructeur ;
 - le numéro de voile.

• L'original du Certificat de Conformité est obligatoire pour participer à toute régates du calendrier fédéral : coût 25 €.

Duplicata : en cas de perte, vous pourrez obtenir un duplicata auprès de votre Association Nationale en fournissant les renseignements énumérés ci-dessus ainsi que le nom de l'acquéreur et la date d'achat. Vous joindrez un chèque de 15 € à l'ordre de votre Association Nationale.

Le **numéro de voile** est déterminé et délivré par votre Association Nationale de Classe.

CONFORMITY CERTIFICATE
Certificat de Conformité

Dinghy
L'ÉQUIPE
INTERNATIONAL ASSOCIATION

Sail number
N° de voile

Year of construction
Année de fabrication

Hull number
N° de coque (sur sticker rouge)

Serial number
N° de série (sur plaque constructeur)

Builder
Constructeur

Crew members
Équipage (licenciés)

Owner
Propriétaire

Surname
Nom

Name
Prénom

Address
Adresse

Code
Code

City
Ville

Club
Club

Certificate and licence with stamp of the National Class Association, shall be presented at every regatta.
Ce certificat doit être présenté avec la licence munie du timbre de l'Association Nationale de Classe, lors de l'inscription à chaque régates.

*Contact: le responsable des immatriculations
de votre Association Nationale (cf. organigramme).*

■ LE STICKER DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE

Il est collé par le constructeur à la sortie du chantier sur la partie verticale arrière-tribord du cockpit barreur. Il est obligatoire pour participer à toute régates du calendrier fédéral.

Objectifs :

- Identifier et répertorier chaque bateau construit par un numéro d'immatriculation.
- Financer le contrôle du respect des « Spécifications de Fabrication » et de la « Jauge » auprès des constructeurs ainsi que lors des compétitions.

Coût :

Coût compris dans le prix du bateau. Attention : 30 % supplémentaires à régler par le coureur si le sticker n'est pas collé sur la coque. Exigez-le à l'achat du bateau. Cette redevance revient à l'Association Internationale.



■ LA VIGNETTE VOILE

Elle est obligatoire pour participer à toute épreuve du calendrier fédéral. La vignette est collée par le voilier sous le tissu du point d'amure de chaque voile.

Objectifs

- Attester que la voile est fabriquée par une voilerie agréée selon les « Spécifications de Fabrication » et la « Jauge ».
- Financer les recherches sur l'évolution des voiles (matériau, finitions, fiabilité, coût).
- Financer la diffusion des fichiers informatiques de coupe aux différentes voileries agréées.
- Participer à assurer le fonctionnement de l'association internationale.

Coût

3,50 € (toutes taxes comprises) par voile, compris dans le prix de la voile. Cette redevance est redistribuée à l'Association Internationale.

